

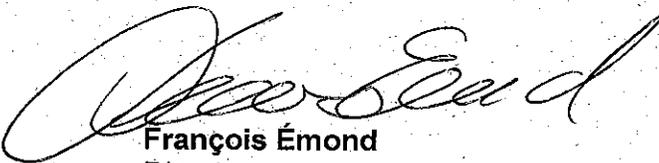
Québec, le 10 mai 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire
1035, rue des parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition par le député de Jonquière le 29 mars 2011, concernant la création d'une réserve de biodiversité au Massif du Sud, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Émond
Directeur

Gouvernement du Québec
Député de Mont-Royal
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 10 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale concernant la proposition de créer une Réserve de biodiversité sur le territoire public du Massif du Sud et d'interdire tout projet de développement de parc éolien sur ce territoire.

Je vous rappelle tout d'abord que ce projet de parc éolien, comprenant 75 éoliennes d'une puissance installée de 150 MW, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, *L'Énergie pour construire le Québec de demain*.

Ce projet fait l'objet d'une analyse rigoureuse selon les étapes prévues notamment par le règlement sur les évaluations et l'examen des impacts sur l'environnement. Le promoteur a déposé son étude d'impact au Ministère le 23 décembre 2009 et cette dernière a été jugée recevable en septembre 2010, selon les critères en vigueur.

Rappelons également que j'ai confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique sur ce projet, et dont la période s'étend du 13 décembre 2010 au 12 avril 2011. Incidemment, je rendrai public ce rapport dans les deux mois suivant son dépôt, comme le prévoit la loi. Par la suite, je ferai les recommandations appropriées, eu égard à ce projet, au Conseil des ministres.

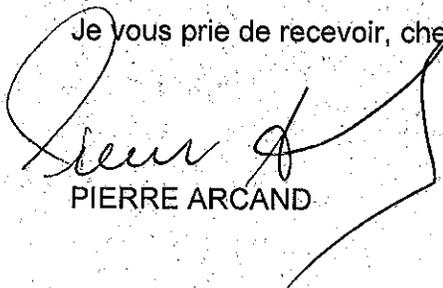
...2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Enfin, sur le territoire du Massif du Sud, notre ministère a déjà constitué une aire protégée : la réserve écologique Claude-Melançon. Dans le cadre de l'engagement gouvernemental de constituer 12 % d'aires protégées sur le territoire québécois d'ici 2015, nous réalisons présentement diverses études écologiques, dont certaines dans la région de Chaudière-Appalaches, afin d'identifier des territoires d'intérêt aux fins d'aires protégées. Dans le cadre de cet exercice et à la suite du rapport du BAPE, nous examinerons l'opportunité d'augmenter, le cas échéant, la superficie du Massif du Sud en aire protégée.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE ARCAND